

DELIBERATION

2014C-10

JS

SEANCE DU COMITE DU 25 JUIN 2014

Membres	: 49	Voix délibératives en exercice	: 74
En exercice	: 49	Voix délibératives présentes	: 47
Présents	: 30	Voix délibératives avec pouvoirs	: 10
Représentés	: 06	Voix délibérative totales	: 57

OBJET : Budget supplémentaire 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt juin deux mille quatorze, sous la Présidence de **Madame KELLNER** présidente du SITOM93.

PRESENTS :

M. FOURNIER (GAGNY), M. CACACE (LE RAINCY), M. MALAYEUDE (NEUILLY-PLAISANCE) MME SMADJA (ROSNY-SOUS-BOIS), M. DURANDEAU (SEAPFA), MME MUTABESHA, MME REVIDON (C.A. d'EST-ENSEMBLE) : vice-présidents

MMES JARDIN, MAUPOUSSIN (CLICHY-SOUS-BOIS), M. ALEXANDRE (COUBRON), MME. VANDENABELLE, M. DESRUMAUX, M. ADAM (C.A. DE L'AÉROPORT DU BOURGET), MME. CAMPOY (GAGNY), MM. MICONNET, LANTERI, (LIVRY-GARGAN), M. BERTHIER, (NEUILLY-PLAISANCE), M. REIN (NEUILLY-SUR-MARNE), M. MARTHÉLY [représentant M. CHAULET], MME PONTHER, M. KHALDI, M. ROSÉ, (C.A. de PLAINE-COMMUNE), M. BOYER, (ROSNY-SOUS-BOIS), M. MERIGUET, (SEAPFA), MM. LEMASSON, RINGRESSI (VAUJOURS), MM. LEUCI, PERIES, MME HARENGER, (C.A. d'EST-ENSEMBLE).

EXCUSES : VP = Vice-président

**M. ABRAHAMS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)
MME DENIS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)
MME GAUTHIER (PAVILLONS-SOUS-BOIS)**

**M. MARIOT (SEAPFA)
M. SANOGO (AULNAY SOUS BOIS)
M. VIOIX (C.A. d'EST-ENSEMBLE)**

EXCUSES AVEC POUVOIR :

**M. DAGUET (VP) (C.A de PLAINE COMMUNE)
M. DELLANOY (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)
M. LAGRANGE (VP) (C.A d'EST ENSEMBLE)
M. MAGE (VP) (VILLEMOMBLE)
M. RUSSIER (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)
M. TORO (VP) (COUBRON)**

pouvoir donné à **MME KELLNER**
pouvoir donné à **M. MICONNET**
pouvoir donné à **MME REVIDON**
pouvoir donné à **M. FOURNIER**
pouvoir donné à **M. DURANDEAU**
pouvoir donné à **M. CACACE**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nomenclature M14.

Vu le Budget Primitif 2014.

Vu le compte administratif de l'exercice 2013 ainsi que l'affectation des résultats 2013.

A l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : **Vote** le Budget Supplémentaire de l'exercice 2014 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 661 427,76 euros dont 96 041,57 euros au titre des dépenses d'investissement et 565 386,19 euros au titre des dépenses de fonctionnement.

Reçu en préfecture
de Bobigny
le, - 9 JUIL. 2014

La Présidente du SITOM93
soussignée certifie que
le présent acte est
exécutoire le - 9 JUIL. 2014

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Bobigny.



LA PRÉSIDENTE

K. KELLNER

Pour extrait conforme

La Présidente du SITOM93
Par Délégation le Directeur Technique

Laurent Desnoyers

